



**La pluie en ville : maîtriser le ruissellement urbain**  
(Présentation générale des techniques de maîtrise des eaux pluviales en ville)



**Gérer et valoriser les eaux pluviales dans les parcs et jardins**



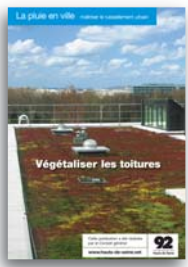
**Aménager les mares et plans d'eau**



**L'aménagement des mares et plans d'eau (guide technique)**



**Gérer et valoriser les eaux de pluie dans mon jardin**



**Végétaliser les toitures**

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du Conseil général des Hauts-de-Seine

# 92

Conseil général des Hauts-de-Seine  
2-16 boulevard Soufflot - 92015 Nanterre Cedex  
[www.hauts-de-seine.net](http://www.hauts-de-seine.net)

Conception : Conseil général des Hauts-de-Seine - Crédits photographiques : CG92 / Direction de l'Eau - Illustrations : Fabien Bellagamba - Imprimé sur papier recyclé - Octobre 2009



# Gérer les eaux pluviales de voirie

Avenue Marcel Paul - Gennevilliers

Cette publication a été réalisée par le Conseil général

[www.hauts-de-seine.net](http://www.hauts-de-seine.net)

**92**  
Conseil général des Hauts-de-Seine

# Plutôt que d'évacuer directement l'eau de pluie vers un réseau d'assainissement elle peut être stockée ou valorisée dans les aménagements de voirie

Gérer les eaux de ruissellement au niveau de la voirie permet :

- la protection du milieu naturel en limitant les rejets polluants
- la diminution du risque d'inondation
- la présence et la valorisation de l'eau dans le paysage urbain

Lorsque les ouvrages sont intégrés dans un aménagement, ils peuvent assurer plusieurs fonctions : gestion des eaux pluviales, aménagement paysager, structure de la voirie... Cette multifonctionnalité permet des économies financières et foncières et favorise la pérennité des ouvrages.

En ville, la voirie représente environ la moitié des surfaces imperméabilisées. Plutôt que d'évacuer les eaux pluviales vers le réseau d'assainissement, il est préférable de les acheminer vers des espaces verts : noues **1**, fossés drainants ou d'infiltration **2**, plantations d'alignement **3**, ronds-points paysagers **4**...

Lorsque cela n'est pas possible ou n'est pas suffisant, les eaux peuvent être dirigées vers des structures réservoirs **5** (sous trottoirs, parkings ou chaussées) ou des bassins enterrés (Structures Alvéolaires Ultra Légères SAUL **6**, canalisations surdimensionnées,...)

Ces différentes structures peuvent être alimentées par ruissellement direct **7**, via un revêtement perméable **8** ou par un réseau de collecte local.

Un prétraitement est parfois nécessaire pour assurer la pérennité des ouvrages, de la simple grille pour arrêter les flottants **9** au regard aménagé avec fosse de décantation **10** et filtre **11**.

La vidange peut être assurée par infiltration seule **12** ou par limitation du débit au travers d'un drain **13** ou d'un régulateur **14** avant rejet au réseau d'assainissement.

La mise en place de surverses de débordement est parfois nécessaire afin de prévenir l'inondation d'espaces sensibles **15**.

